
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

**La Municipalité de Piedmont a adopté le Règlement
#946-26 décrétant des dépenses en immobilisations
et un emprunt de 3 000 000 \$ de type parapluie**

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	2 mars 2026
Dépôt	2 mars 2026
Adoption	7 avril 2026
Avis public de la tenue du registre	27 avril 2026
Approbation par le MAMH	11 mai 2026
Entrée en vigueur	12 mai 2026

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 12^e JOUR DU MOIS DE MAI 2026.



Carl De Montigny
Directeur général et greffier-trésorier adjoint